

Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique
de la Onzième Chute de la rivière Mistassini

Demandes d'audience

CR3.1	Monsieur Jean-Yves Nadeau
CR3.2	Monsieur Jean-François Robert Monsieur Martin Allard
CR3.3	Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay –Lac-Saint-Jean Tommy Tremblay, directeur général
CR3.4	Fondation Rivières Alain Saladzius, président
CR3.5	Fédération québécoise de canot et du kayak Philippe Pelland, directeur général

AR FAIT
22/10/14

Cabinet du ministre

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques

Édifice Marie-Guyart, 30e étage

675, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911

Télécopieur : (418) 643-4143



Dolbeau-Mistassini, 15 octobre 2014.

OBJET : Demande d'audiences publiques pour le projet de barrage sur la Onzième Chute à Girardville.

Bonjour,

La présente est pour demander, en tant que citoyen de la MRC-Maria-Chapdelaine, des audiences publiques pour le projet de barrage sur la Onzième Chute à Girardville. Je suis un citoyen de Dolbeau-Mistassini, dans la MRC-Maria-Chapdelaine, partenaire du projet, et j'habite en bordure de la rivière Mistassini, en aval du projet. J'ai été un ardent défenseur des rivières en 2001 concernant la relance du programme de mini-centrales sur nos plus belles rivières de la MRC-Maria-Chapdelaine. J'ai été très impliqué également dans le débat concernant la construction très controversée d'une mini centrale sur le site historique, patrimonial et touristique de Val-Jalbert dans les deux dernières années. Projet dont l'autorisation a quand même été octroyée, et ce, malgré une opposition d'une majorité de la population (61%) qui en demandait l'arrêt et 75% des mémoires déposés CONTRE le projet. Un projet pourtant dit « acceptable » aux termes des pré consultations du promoteur (le même que pour la 11ième chute), a finalement débouché sur une forte opposition à mesure que l'information était décortiquée et comprise par le public, en marge des Audiences Publiques du BAPE.

PRÉ CONSULTATIONS BIAISÉES :

En ce qui concerne le projet de la Onzième Chute, selon moi, les pré consultations en formule « table ronde » effectuées précédemment par la Société de l'Énergie Communautaire (ci-après nommée la SECLSJ), est une façon de faire savamment étudiée et proposée par les firmes de communications, qui limite beaucoup l'opposition, par la proximité des gens (intimidation), favorisant grandement l'exclusion des gens de l'extérieur des municipalités touchées (les seules personnes inconnues du milieu dans la salle). D'autant plus que l'invitation lancée dans les médias par la SECLSJ s'adressait aux « gens intéressés par le projet ». Ce qui ne favorise pas la participation des gens s'opposant au projet, pour m'être senti moi-même comme un « chien

dans un jeu de quilles » aux dites pré consultations auxquelles j'ai participé, à Girardville et Dolbeau. J'imagine que beaucoup d'opposants se sont sentis exclus du processus et n'y ont tout simplement pas participé, créant une fausse impression d'acceptabilité sociale aux yeux du promoteur.

CONSULTATION POPULAIRE DE NOVEMBRE 2013 : QUESTION BIAISÉE :

Quant à la question posée lors des élections municipales de novembre 2013, celle-ci ne laissait miroiter que le côté positif du projet en demandant aux gens s'ils étaient d'accord pour recevoir des retombées économiques du projet. Il va de soi qu'un grand nombre de gens mal informés des autres impacts sociaux et environnementaux du projet, ont pu voter OUI à cette question, surtout que beaucoup de gens ont mentionné aux responsables de bureaux de votation, ne pas avoir suffisamment d'information pour prendre une décision éclairée, mais ont tout de même voté. La question inscrite sur le bulletin de vote était la suivante :

« Êtes-vous d'accord avec la MRC de Maria-Chapdelaine de réaliser un projet communautaire de minicentrale à la Onzième Chute sur la rivière Mistassini, afin d'utiliser les bénéfices pour le développement socioéconomique du territoire? »

97% DES MÉMOIRES CONTRE LES BARRAGES EN 2001 :

D'ailleurs à ce sujet, je crois utile de mentionner que lors d'une consultation similaire sur l'éventualité de projets de barrages sur la rivière Mistassini (dont la Onzième Chute) et sur d'autres rivières de la MRC-Maria-Chapdelaine tenues en octobre 2001, plus de 97% des mémoires (une trentaine de citoyens et d'organismes du milieu) s'opposaient à la réalisation de ces projets pour diverses raisons, même si le caractère privé des projets de l'époque n'était pas le point majeur de l'opposition.

IMPACTS MAJEURS SUR L'OUANANICHE :

L'affirmation du Promoteur et de ses spécialistes qui consiste à répéter que la Onzième chute est insurmontable pour l'Ouananiche me laisse très perplexe. Cette affirmation relève plus de l'opinion que d'un fait réel. Aucune étude sérieuse indépendante n'appuie cette opinion. Il s'agit d'un point culminant du projet qui nécessite d'être approfondie par une partie neutre et sérieuse. L'apparence de la chute, ne laisse pas présager qu'elle est insurmontable par l'Ouananiche, quand on la compare aux chutes beaucoup plus imposantes que cette espèce est capable d'affronter, de nombreux vidéos à l'appui de saumons surmontant de hautes chutes.

PRIX D'ACHAT DES KWH :

Le prix prévu être payé par Hydro-Québec pour le rachat de l'électricité, (selon certaines personnes consultées et proche du dossier), risque fort d'être réduit par le gouvernement en place devant la forte opposition des québécois envers la réalisation des projets hydroélectriques et éoliens déficitaires pour l'État et le coût engendré envers ses citoyens. Cette donnée (prix du kWh) mérite d'être grandement questionnée et répondue par les autorités concernées car elle aurait un impact majeur sur la rentabilité du projet, qui est déjà, selon les informations diffusées, très proche du point de rentabilité.

DÉBITS ERRONÉS / RISQUES D'INONDATIONS:

Le Promoteur n'a pas tenu compte des données récentes concernant les débits de la rivière Mistassini. En effet, au printemps 2014, des débits de l'ordre de 2300 mètres-cubes et plus ont été mesurés sur la rivière Mistassini. Les débits très importants qu'a connus à plusieurs reprises cette rivière depuis les cinq dernières années principalement en 2008, 2011, 2013 et 2014, devraient questionner sérieusement le Promoteur quant aux inondations répétitives sur tout le court de cette rivière ainsi que sur la sécurité pour les riverains en amont, en aval ainsi que le risque de destruction pour leurs installations hydroélectriques conçues pour des débits bien inférieurs.

IMPACTS RÉCRÉOTOURISTIQUES :

Malgré des demandes répétées des utilisateurs à des fins récréotouristiques, le Promoteur n'a toujours aucune étude sérieuse en main pour démontrer qu'il n'y aurait pas d'impacts négatifs pour le tourisme d'aventure déjà bien présent dans ce secteur de la rivière.

Voilà, pour toutes ces raisons et probablement bien d'autres, je demande qu'il y ait tenue d'Audiences Publiques pour le projet hydroélectrique de la 11^{ème} chute sur la rivière Mistassini. Le préfet de la MRC, monsieur Jean-Pierre Boivin, ayant lui-même soulevé dans les médias, aux lendemain de la consultation du 3 novembre 2013, que, encore beaucoup de gens admettaient ne pas avoir assez d'informations pour prendre une décision éclairée. La tenue des Audiences Publiques devrait avoir lieu à Dolbeau-Mistassini, au centre même de la MRC touchée, pour favoriser la participation de plus de gens possible.

Merci de votre attention.



Jean-Yves Nadeau,

St-Félicien, Le 22 octobre 2014



M. David Heurtel, Ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie Guyard, 30eme étage
675, Boul. René Lévesque est, Québec, G1R 5V7

M. Le Ministre,

Le Bureau d'audience publique en Environnement a tenu le 14 octobre dernier à Girardville, Lac St-Jean, la première étape du processus de consultation publique portant sur le projet d'Aménagement Hydroélectrique communautaire de la Onzième Chute de la rivière Mistassini.

Ayant assisté à cette rencontre, nous désirons qu'une audience publique en bonne et due forme soit tenue.

En tant que citoyens de la Région du Lac St-Jean, nous nous intéressons activement à toute question portant sur l'occupation du territoire, particulièrement en ce qui a trait à l'utilisation des ressources qui y sont présentes. Les projets à caractère énergétique font donc partie de nos préoccupations.

Or, lors de la présentation du projet et de l'étude d'impacts par le promoteur, La Société d'Énergie communautaire du Lac St-Jean, jamais il n'a été question du contexte énergétique actuel qui, comme vous le savez, affiche des surplus importants.

Le BAPE a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique."

Comment peut-on juger de la validité d'un projet de production d'énergie en évacuant d'emblée sa finalité première qui, dans le cas qui nous occupe, est de répondre à une demande d'électricité ? Comment peut-on alors parler de développement durable ?

Le choix gouvernemental qui consiste à stimuler le développement régional par ce type d'intervention est aussi hautement questionnable et doit également faire partie du cadre d'analyse du projet.

En conséquence, nous vous demandons de mandater le Bureau d'Audience publique en Environnement pour que ce projet fasse l'objet d'une Audience publique.

Jean-François Robert,

St-Félicien, Qc,

Martin Allard, Rue St-Christophe, St-Félicien,



Alma, 27 octobre 2014

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audiences publiques concernant le projet d'aménagement
d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière
Mistassini par la Société de l'Énergie communautaire du Lac-Saint-Jean**

Monsieur,

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean vous demande, par la présente, de tenir des audiences publiques pour le projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini par la Société de l'Énergie communautaire du Lac-Saint-Jean. Vous trouverez, ci-dessous, les raisons motivant cette demande.

En premier lieu, ce projet nous préoccupe par les impacts susceptibles d'affecter la biodiversité aquatique relative au secteur visé. En effet, le promoteur a décidé d'écarter délibérément, et ce pour une raison de rentabilité, la méthode écohydrologique pour déterminer le débit écologique du projet.¹ Une méthode (Belzile et al., 1997) qui est pourtant reconnue par les autorités responsables dans le cadre de l'application de la politique sur les débits réservés.

Notre organisme s'interroge également sur les impacts sur le tourisme, car la municipalité de Girardville se démarque déjà par son offre importante en tourisme d'aventure et écotourisme. On n'y dénombre pas moins de cinq entreprises qui œuvrent dans ce domaine. Pour atténuer cet impact, le promoteur prévoit mettre en place un parc

¹ SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DU LAC-SAINT-JEAN. Annexe D (PR.3.2) – Volume 2, juillet 2012, pagination diverse.

écotouristique en plein cœur du projet de la minicentrale. Il est toutefois difficile de concevoir qu'un parc dit « écotouristique », donc un endroit plus centré sur la découverte de la nature, puisse cohabiter avec un projet énergétique tel que celui-ci.

Enfin, notre organisme croit que le lien entre le projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute et le besoin à combler reste à démontrer étant donné le contexte énergétique québécois.

Les audiences publiques sur l'environnement constituent la seule instance qui puisse offrir l'opportunité aux citoyens et aux groupes de se faire entendre et d'acquérir de l'information et pour ces raisons, il est primordial que cet instrument perdure au sein de notre société.

En terminant, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean veille à ce que l'environnement demeure au cœur des priorités du développement régional et qu'il fasse partie intégrante des décisions.

Veuillez accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Tommy Tremblay
Directeur général
CREDD du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Tel. 418 662-9347
tommy.tremblay@creddsaglac.com

Montréal, le 26 octobre 2014

TRANSMISSION PAR LA POSTE ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur David Heurtel
Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
ministre@mdelcc.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'audience publique
Centrale hydroélectrique au site de la 11^e chute sur la rivière Mistassini

Monsieur le Ministre,

Nous vous soumettons par la présente une demande d'audiences publiques concernant le projet mentionné en objet.

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif indépendant qui œuvre depuis 2002 à la protection et à la mise en valeur des rivières du Québec. La sensibilisation de la population et l'éducation sont au cœur de notre mandat, de même que le support aux regroupements de citoyens dans leurs démarches pour la protection des rivières. Nous sommes d'avis que les rivières du Québec sont une de nos grandes richesses puisqu'elles recèlent de nombreux sites exceptionnels dont la mise en valeur et le développement de l'accessibilité devraient être systématiques. Nous croyons donc que les projets de développements écotouristiques et récréotouristiques associés aux rivières devraient être privilégiés et ce, particulièrement dans le contexte actuel où déjà un nombre considérable de lieux ont été altérés et que de nombreux autres sont menacés. Les sites de haute qualité accessibles à la population, tel celui mentionné en objet, sont maintenant rarissimes.

Conséquences environnementales, sociales, économiques

Le projet proposé détruirait le caractère naturel du site qui, autrement, pourrait constituer un formidable outil de développement touristique. Il s'agit d'un site situé dans un axe récréotouristique de grand intérêt dont le potentiel doit être maximisé.

Ce projet prévoit des travaux majeurs de déboisement, d'excavation (notamment dans la rivière), de remblaiement, de routes, de barrages, etc. qui transformeraient le paysage et qui artificialiseraient irrémédiablement les lieux. Ces modifications et leurs conséquences apparaissent mal évaluées et on constate peu d'effort à limiter l'emprise des travaux et une qualité d'aménagement architectural.

La modification de la rivière et de sa chute (dénivellation d'environ neuf mètres), prévoit que le débit serait dorénavant télécommandé et limité à 3 ou 13 mètres cubes par jour, selon l'heure, durant les jours d'été. Cela altérerait irrémédiablement la beauté des lieux et tout potentiel de développement basé sur la conservation des milieux naturels pour l'avenir. Nous soulignons d'ailleurs l'absence d'informations adéquates relatives au potentiel récréotouristique du site. Le projet aurait un impact majeur sur l'environnement, altérant de façon significative et permanente l'ensemble des écosystèmes avoisinants. Nous considérons qu'il s'agit d'un projet dont le sort ne peut être décidé sans une consultation au niveau national.

Justification du projet

Le projet apparaît inutile et coûteux sur le plan énergétique. Cet aspect de la justification devrait être dûment traité par des audiences publiques conformément aux objectifs de la Loi et nous demandons que les informations soient dûment exposées pour le bénéfice de tous.

De même, aucune avenue de développement alternatif permettant le développement économique de la région n'est considéré. Par exemple, il y a lieu d'évaluer si les 64 M\$ investis dans ce projet ne seraient pas plus rentables pour les communautés locales, et Hydro-Québec, s'ils étaient affectés à des mesures d'économie d'énergie ciblées, dans une réelle optique de développement durable, ou par un projet éolien communautaire.

Informations requises au dossier

Nous signalons que les prévisions de rentabilité du promoteur sont basées sur des projections de 25 ans alors que le contrat éventuel avec Hydro-Québec n'est que pour une durée de 20 ans. Nous souhaitons qu'une audience permette de rétablir les faits et qu'Hydro-Québec se prononce sur les réels tarifs qu'elle accepterait de verser pour les 20 premières années et pour les éventuelles 20 années subséquentes.

Le projet est subventionné par les consommateurs d'Hydro-Québec qui devraient connaître la différence entre le coût payé au promoteur et celui obtenu à la vente sur ses marchés. Cette information mérite d'être établie pour une décision éclairée des autorités.

Le promoteur devrait aussi présenter et détailler les informations suivantes :

- L'estimation des coûts de tous les postes budgétaires ;
- Le budget de fonctionnement annuel en mentionnant les coûts d'exploitation d'administration et les paramètres financiers;
- Les calculs économiques ramenés à des montants en valeur présente.

En ce qui concerne l'administration du projet, nous notons des irrégularités que nous référerons aux autorités concernées. Celles-ci seront éventuellement soumises aux Commissaires pour décision.

Nous remarquons que plusieurs intervenants gouvernementaux de différents ministères ont questionné des aspects problématiques du projet.

En conséquence, nous sommes convaincus que la population québécoise souhaite que les aspects mentionnés précédemment soient pris en compte et discutés dans un forum de discussion structuré. Nous demandons conséquemment qu'une audience sur les conséquences de ce projet, avec des commissaires disposant de pouvoirs d'enquête, soit tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Alain Saladzius, ing.
Président



Fédération québécoise du canot et du kayak

PAR COURRIER ET COURRIEL

Montréal, le 27 octobre 2014

Monsieur David Heurtel

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
ministre@mddelcc.gouv.qc.ca

OBJET : *Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini par la Société de l'Énergie communautaire du Lac-Saint-Jean*

Monsieur le Ministre,

C'est avec intérêt que la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK) s'intéresse au projet d'aménagement sur la Onzième Chute de la rivière Mistassini. Nous croyons qu'un tel site de pratique mérite d'être préservé.

Le projet de centrale hydroélectrique sur la rivière Mistassini préoccupe la Fédération. Aussi, nous formulons une demande d'audience publique du BAPE pour les deux raisons suivantes. Premièrement, le projet touche un parcours canotable ayant un bon potentiel récréatif. En effet, la section de rivière touchée détient une cote environnementale de A¹, soit la plus élevée sur une échelle à trois niveaux. Il s'agit d'un parcours aménagé, familial, accessible et praticable à tous les niveaux d'eau. Certains groupes de canoteurs la descendent sur toute sa longueur, soit un parcours représentant plus de 310 kilomètres. Deuxièmement, ce projet, comme n'importe quelle centrale hydroélectrique privée, soulève la question du caractère public des bénéfices que l'on devrait retirer d'une gestion intégrée et durable des richesses naturelles que sont nos rivières et lacs. Or, la FQCK considère qu'une gestion intégrée et durable des rivières du Québec doit profiter à l'ensemble de la collectivité québécoise et non seulement à quelques privilégiés.

Fondée en 1969, la FQCK est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de faciliter la pratique récréative du canot et du kayak de mer en rendant accessible et en préservant les plans d'eau du Québec, en assurant la formation d'enseignants et en faisant la promotion de la sécurité nautique.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le directeur général,

Philippe Pelland

¹ Guide des parcours canotables du Québec, Fédération québécoise du canot et du kayak, Broquet, 2005